



VILLE de SAVERNE

Direction Etudes, Projets,
Travaux, Patrimoine
AS

ARRETE MUNICIPAL PROVISOIRE N° 47 / 2023 S.T.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAVERNE,

Vu les articles L 2542-1 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R 411-8 du Code de la Route,
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,
Vu la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu la demande formulée par l'agence INEO de Holtzheim

CONSIDERANT QUE :

Le stationnement d'une nacelle dans la Grand Rue sur le pont de l'écluse nécessite la prise de mesures en matière de circulation, de sécurité et de stationnement.

ARRETE :

Article 1er : Pour permettre le stationnement d'une nacelle pour la modernisation de l'écluse 30-31, il y a lieu d'interdire le stationnement, de réduire le couloir de circulation et d'alterner la circulation des véhicules dans la Grand Rue à la hauteur de l'écluse.
L'alternat sera réalisé manuellement.

Cette mesure est applicable du 23 février 2023 à 14h00 au vendredi 24 février 2023 à la fin des travaux.

Article 2 : La signalisation réglementaire (signalisation, sécurité et stationnement) correspondante sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : M. le Commandant, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Saverne, M. le Chef de Service de la Police Municipale et Rurale de Saverne, M. le responsable de la voirie des Services Techniques Municipaux sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché selon les coutumes et publié dans la presse locale.

Ampliation sera adressée à :

- . M. le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Saverne
- . Monsieur le Commandant, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Saverne
- . Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale et rurale de Saverne
- . Monsieur le Capitaine, Commandant le Centre de Secours Principal de Saverne
- . Monsieur le responsable de la voirie des services techniques municipaux
- . Monsieur le Médecin Chef du SMUR – Hôpital Civil de Saverne
- . Monsieur DIEMER – Agence INEO
- . Monsieur SUHR – services techniques de la Ville de Saverne.
- . Mme IRLINGER, directrice de cabinet du Maire

Saverne le 20 février 2023

Le Maire :
Stéphane LEYENBERGER




Dominique DUPIN
Adjoint au Maire